

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1203**20 décembre 2001****SOMMAIRE**

Addenda S.A., Luxembourg	57708	l'Agriculture et le Travail S.A., Luxembourg . . .	57723
Addenda S.A., Luxembourg	57710	Famglas Investments S.A., Luxembourg	57720
(J.P.) Bara et Cie, S.à r.l., Ehlange-sur-Mess	57735	FISOGEST S.A., Fiduciaire et Société de Gestion Européenne, Luxembourg	57714
Caves Gourmandes, S.à r.l., Luxembourg	57712	Fidufisc S.A., Luxembourg	57722
CDRJ Investments (Lux) S.A., Luxembourg	57712	Fidufisc S.A., Luxembourg	57722
CEB Holding S.A., Luxembourg	57713	Fidugest S.A.H., Luxembourg	57719
CGTI S.A., Grevenmacher	57713	Financière Melpar Holding S.A., Luxembourg . . .	57724
Climre S.A., Luxembourg	57714	Financière Melpar Holding S.A., Luxembourg . . .	57724
Climre S.A., Luxembourg	57714	Financière Melpar Holding S.A., Luxembourg . . .	57724
Climre S.A., Senningerberg	57714	Financière Melpar Holding S.A., Luxembourg . . .	57724
Communis Datadoc S.A., Esch-sur-Alzette	57715	Financière Melpar Holding S.A., Luxembourg . . .	57725
Communis Datadoc S.A., Esch-sur-Alzette	57715	Financière Melpar Holding S.A., Luxembourg . . .	57725
Coq et Jaboulet Europe Holding Co S.A., Strassen	57713	Fineco Capital S.C.A., Luxembourg	57725
Coq et Jaboulet Europe Holding Co S.A., Strassen	57713	Fineco Capital S.C.A., Luxembourg	57725
Coreasa S.A., Senningerberg	57715	G S I Holding S.A., Luxembourg	57727
Coreasa S.A., Senningerberg	57715	Gemic S.A.H., Esch-sur-Alzette	57726
Cotena S.A., Wiltz	57739	Generali Luxembourg S.A., Strassen	57726
D & M Services, S.à r.l., Dudelange	57718	Gerling Security Rueckversicherungs-Gesellschaft S.A., Luxembourg	57726
Décor d'Intérieur Eischen, S.à r.l., Differdange . . .	57716	Gerling Service Luxembourg S.A., Luxembourg . .	57726
(Den) Dekker, S.à r.l., Junglinster	57717	GLKL, A.s.b.l., Grouss Leit am klenge Lëtzebuerg, A.s.b.l., Luxembourg	57706
Dinai, S.à r.l., Hautcharage	57717	Glasspack Participations S.A., Luxembourg	57727
Ekima Holding S.A., Strassen	57718	Globinter Participations S.A., Luxembourg	57725
Ekima Holding S.A., Strassen	57718	GoldWings Limited, United Kingdom, London . . .	57717
Electro Zock-Sadler, S.à r.l., Luxembourg	57718	GTG Constructions S.A., Bofferdange	57728
Eureka Investments S.A., Luxembourg	57719	H.C.C. Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	57728
Euro Verwaltungs, S.à r.l., Mertert	57721	Habitcenter S.A., Capellen	57727
Eurocomptes S.A., Luxembourg	57719	Hatra S.A.H., Luxembourg	57728
Eurocomptes S.A., Luxembourg	57719	Hector S.A., Luxembourg	57730
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxem- bourg	57712	Hi-Tech Matériaux, S.à r.l., Luxembourg	57722
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxem- bourg	57712	Hi-Tech Matériaux, S.à r.l., Luxembourg	57722
European Corporate Finance Holding S.A., Lu- xembourg	57718	Hôtel des Vignes, S.à r.l., Remich	57730
Euroscor Assurance S.A., Luxembourg	57716	I-Broker Europe, S.à r.l., Luxembourg	57729
Eurotrust S.A., Luxembourg	57720	I-Broker Europe, S.à r.l., Luxembourg	57729
F & V Management Company S.A., Luxembourg . .	57722	I-Broker Europe, S.à r.l., Luxembourg	57729
F.IN.A.T. S.A., Financière Internationale pour l'Agriculture et le Travail S.A., Luxembourg . . .	57723	I.T.S., Information Technology Services S.A., Lu- xembourg	57716
F.IN.A.T. S.A., Financière Internationale pour		Ilana S.A.H., Luxembourg	57730
		Ilos S.A., Grevenmacher	57731

Immo New Style S.A., Strassen	57731	Luxinter-Ré S.A., Senningerberg	57738
Immobilière DLO SCI, Gonderange	57710	M.E.M. S.A., Luxembourg	57730
Insinger De Beaufort Holdings S.A., Luxembourg	57732	M.M. Warburg Luxinvest S.A., Luxembourg	57698
Insinger De Beaufort Holdings S.A., Luxembourg	57732	Magellan S.A., Bertrange	57736
International Thomson S.A., Luxembourg	57723	Magellan S.A., Bertrange	57736
International Trade Holding S.A., Luxembourg	57733	Malicoa S.A.H., Luxembourg	57738
International Trading Synergies S.A., Luxembourg	57731	Malicoa S.A.H., Luxembourg	57739
Intersafe, S.à r.l., Itzig	57733	Malicobe S.A., Luxembourg	57739
Isaias S.A., Luxembourg	57734	Manpower, S.à r.l., Luxembourg	57739
Italcar S.A., Bertrange	57734	Master Investment Management S.A., Luxembourg	57741
J.B.S., S.à r.l., Mondorf-les-Bains	57734	Media Research and Services S.A., Luxembourg	57741
Jan Schanck & Cie S.A., Esch-sur-Alzette	57735	Medical Consult Holding S.A., Luxembourg	57727
Kalma S.A., Luxembourg	57732	Millenium Investments S.A., Luxembourg	57741
(De) Kichebuttek, S.à r.l., Capellen	57716	Millenium Investments S.A., Luxembourg	57741
(De) Kichechef, S.à r.l., Capellen	57716	Millicom Latin America S.A., Bertrange	57742
Krisman S.A., Luxembourg	57733	Millicom Télécommunications S.A., Bertrange	57742
Krisman S.A., Luxembourg	57733	(De) Miwwelchef, S.à r.l., Capellen	57717
Lena Advice S.A.	57735	Pacific Overseas International S.A., Luxembourg	57726
Liberty Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg	57735	Reprolux S.A., Luxembourg	57720
LibertyTV.com S.A., Luxembourg	57736	Résidence Belair Investment S.A.H., Luxembourg	57728
Lorinter S.A., Luxembourg	57721	Sequoia Finance S.A.H., Luxembourg	57740
Lorinter S.A., Luxembourg	57721	Sigma Tau International S.A., Luxembourg	57742
Louise S.A., Luxembourg	57736	Sigma Tau International S.A., Luxembourg	57744
Lux Supplies, S.à r.l., Bertrange	57737	Speed Systems S.A., Esch-sur-Alzette	57698
Luxinter-Ré S.A., Senningerberg	57737	Speed Systems S.A., Esch-sur-Alzette	57698
Luxinter-Ré S.A., Senningerberg	57737	Sud Trading S.A., Luxembourg	57731
Luxinter-Ré S.A., Senningerberg	57737	Van Der Molen Export S.A., Luxembourg	57734
Luxinter-Ré S.A., Senningerberg	57737	WIHSA Luxembourg S.A., Luxembourg	57699

M.M. WARBURG LUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(41575/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SPEED SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4125 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Franciscains.

La soussignée, Marianne Delagardelle-Weisgerber, demeurant au 2, rue des Franciscains, L-4125 Esch-sur-Alzette, soumet par la présente sa démission de la fonction d'Administrateur, de la Société SPEED SYSTEM S.A., siège social 2, rue des Franciscains, L-4125 Esch-sur-Alzette.

M. Delagardelle.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2001, vol. 320, fol. 11, case 3-2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41635/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SPEED SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4125 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Franciscains.

Le soussigné, Germain Delagardelle, demeurant au 2, rue des Franciscains, L-4125 Esch-sur-Alzette, soumet par la présente sa démission de la fonction d'Administrateur-Délégué, de la Société SPEED SYSTEM S.A., siège social 2, rue des Franciscains, L-4125 Esch-sur-Alzette.

G. Delagardelle.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2001, vol. 320, fol. 11, case 3-1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41636/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

WIHSA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand one, on the eighteenth day of June.
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a Corporation incorporated under the laws of Ontario, having its registered office in Toronto, Canada, here represented by Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 18, 2001.

2) Mr Gregor Dalrymple, private employee, residing in Luxembourg, 7, boulevard Royal.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a Corporation which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of WIHSA LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by law.

Art. 3. Object.

The objects of the Corporation are:

- to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio; and

- to perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

The registered office of the Corporation can be transferred abroad by a meeting of the shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the law.

Art. 5. Subscribed capital, shares and share certificates.

The subscribed capital of the Corporation is set at forty thousand three hundred Euro (40,300.-) divided into thousand three hundred (1,300) shares with a par value of thirty-one Euro (31,00) per share.

Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and reduction of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

If during a period of three months starting from the date of incorporation the Corporation issues additional shares as consideration for any contribution in specie, the Corporation may within forty-five days following such issue redeem the whole, but not part only, of the thousand three hundred shares numbered 1 to 1.300 issued on incorporation.

In that case the redemption price shall be thirty-one Euro (31,00) per share to be paid forthwith in cash. Payment shall be made by way of a corresponding reduction of the subscribed capital of the Corporation and the shares so redeemed shall be cancelled.

The said capital reduction shall be resolved in the manner provided by law.

Art. 7. Meetings of shareholders, general.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of the month of May in each year at 5.00 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least three of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs with the prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the joint signature of three directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by law.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand one.
- 2) The first annual general meeting will be held in two thousand two.

Subscriptions

The shares have been subscribed as follows:

1) WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, previously named, one thousand two hundred 1,299 and ninety-nine shares	1,299
2) Mr Gregor Dalrymple, previously named, one share	1
Total: one thousand three hundred shares	1,300

The shares have been paid up to the extent of 100 per cent by payments in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The parties estimate the expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation at approximately 80,000.- LUF.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies, as amended have been observed.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting.

- 1) Mr W. Geoffrey Beattie, Company Director, residing 65 Queen Street West, Toronto (Canada).
- 2) Mr Gregor Dalrymple, private employee, residing 7, boulevard Royal, Luxembourg.
- 3) Mr Jacques Loesch, lawyer, residing 4, rue Carlo Hemmer, Luxembourg.
- 4) Mr Tom Loesch, lawyer, residing 4, rue Carlo Hemmer, Luxembourg.
- 5) Mr W. Kenneth McCarter, lawyer, residing 79, Wellington Street W, Toronto (Canada).
- 6) Mr Adriaan Jurriaan Zoetmulder, lawyer, residing Distellaan 20, 2111 BC Aerdenhout (The Netherlands).

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting KPMG AUDIT, having its registered office 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is established at 3, boulevard Royal, Luxembourg.

Fourth resolution

The general meeting authorizes the board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in relation with the day-to-day management to one or more of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société existant sous les lois de Ontario, ayant son siège social à Toronto, Canada, ici représentée par Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 18 juin 2001.

2) Mr Gregor Dalrymple, employé privé, demeurant à Luxembourg, 7, boulevard Royal.

La procuration, signée par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination.

Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de WIHSA LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Durée.

La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise en conformité avec les dispositions légales.

Art. 3. Objet.

Les objets de la société sont:

- Acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement, des titres, actions, bons, obligations, notes et autres garanties de toutes sortes, et posséder, administrer, développer, et gérer son portefeuille.

- Exécuter tout ce qui touche à son objet, dans le sens le plus large du terme.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple

décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Le siège social pourra être transféré à l'étranger par une décision de l'assemblée générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 5. Capital souscrit, actions et certificats.

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille trois cents euros (40.300,-) représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Si endéans une période de trois mois à compter du jour de la constitution, la Société émet des actions nouvelles en rémunération de tout apport en nature, la Société peut endéans les quarante-cinq jours suivant cette émission racheter l'intégralité, mais non une partie seulement, des mille trois cents actions numérotées de 1 à 1.300 émises lors de la constitution.

Dans ce cas le prix de rachat sera de trente et un euros (31,-) par action à payer immédiatement en espèces. Le paiement sera réalisé au moyen d'une réduction correspondante du capital souscrit de la Société et les actions ainsi rachetées seront annulées.

Ladite réduction de capital sera décidée dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires, généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à dix-sept heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote est confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si trois des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire, rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées.

La Société sera engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire.

Les opérations de la société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille deux.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prénommée, mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.299
2) Monsieur Gregor Dalrymple, prénommé, une action	1
Total: mille trois cents actions.	<u>1.300</u>

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les parties évaluent les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution à approximativement 80.000,- LUF.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- 1) Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de société, demeurant au 65 Queen Street West, Toronto (Canada).
- 2) Monsieur Gregor Dalrymple, employé privé, demeurant au 7, boulevard Royal, Luxembourg.
- 3) Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant au 4, rue Carlo Hemmer, Luxembourg.
- 4) Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant au 4, rue Carlo Hemmer, Luxembourg.
- 5) Monsieur W. Kenneth McCarter, avocat, demeurant au 79, Wellington Street W, Toronto (Canada).
- 6) Monsieur Adriaan Jurriaan Zoetmulder, avocat, demeurant à Distellaan 20, 2111 BC Aerdenhout (Pays-Bas).

Deuxième résolution

A été nommée commissaire pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle: KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le siège social est fixé à Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, G. Dalrymple, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 9CS, fol. 48, case 4. – Reçu 16.257 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

F. Baden.

(41381/200/447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GLKL, GROUSS LEIT AM KLENGE LËTZEBUERG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 9, rue des Trévières.

—
STATUTS

Entre les personnes ci-après désignées:

- 1) Bertolotti-Prennig Hanne, femme au foyer, demeurant à L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper
- 2) Büchler Chantal, employée de l'Etat, demeurant à L-9289 Diekirch, 10, rue Fr.-J. Vannérus
- 3) Detampel-Kohl Christiane, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-5892 Alzingen, 4, rue Jean Wolter
- 4) Haag Marco, ouvrier, demeurant à L-3856 Schifflange, 8, rue de la Montagne
- 5) Leclerc-Emering Christiane, femme au foyer, demeurant à L-3862 Schifflange, 64, cité op Soltgen
- 6) Mostert Henri, retraité, demeurant à L-5680 Dalheim, 12 Wenkelhieh
- 7) Müller Alex, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-1812 Luxembourg, 5 Ierzewee
- 8) Roll-Roll Edith, femme au foyer, demeurant à L-5686 Dalheim, 8 Krauthemergaass
- 9) Roll Georges, employé privé, demeurant à L-5686 Dalheim, 8 Krauthemergaass

tous de nationalité luxembourgeoise, à l'exception de Hanne Bertolotti qui est de nationalité allemande, il a été constitué en date de ce jour une association sans but lucratif par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et par les statuts qui suivent.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination GROUSS LEIT AM KLENGE LËTZEBUERG, A.s.b.l., en abrégé GLKL, A.s.b.l.

Son siège est établi à L-2628 Luxembourg, 9, rue des Trévières.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration.

L'association est créée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet:

- la défense des intérêts des personnes de grande taille habitant au Grand-Duché de Luxembourg et la sensibilisation du grand public aux grands et petits problèmes que rencontrent ces personnes dans la vie de tous les jours,
- la promotion des échanges entre les personnes de grandes tailles de tous pays.

Art. 3. Le nombre des membres actifs de l'association ne pourra être inférieur à 8.

Art. 4. Pour devenir membre actif de l'association, il faut adresser une demande d'adhésion écrite au Conseil d'Administration de l'association et remplir les conditions suivantes:

- Homme: taille de 190 cm au moins.
- Femme: taille de 180 cm au moins.

Pour devenir membre d'honneur, la condition de la taille minimale n'est pas requise.

Le Conseil d'Administration ci-après qualifié statuera sur les demandes d'adhésion pendant sa prochaine réunion. La qualité de membre d'honneur peut être conférée à vie et requiert que la personne visée ait tout particulièrement servi les intérêts de l'association.

Art. 5. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au Conseil d'administration.

S'il s'agit d'un membre du Conseil d'administration, la démission doit être adressée au Conseil d'administration par lettre recommandée.

Est à considérer comme démissionnaire de plein droit tout membre qui ne s'acquitte pas de sa cotisation dans les trois mois de l'échéance et tout membre du Conseil d'administration ayant manqué trois réunions consécutives sans cause.

L'exclusion de tout membre pourra être décidée par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration pour tout fait ou acte allant à l'encontre de l'objet et des intérêts de l'association.

L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix.

Le Conseil d'Administration pourra toutefois suspendre la qualité de membre en attendant la décision de l'assemblée générale.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit au remboursement des cotisations payées.

Art. 6. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association et se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du Conseil d'administration à faire par lettre ordinaire aux moins trois semaines avant la date de la réunion de l'assemblée.

Selon les mêmes modalités que ci-dessus, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration, en cas de nécessité, ou à la requête écrite d'au moins la moitié des membres actifs. En cette dernière hypothèse, l'ordre du jour devra être clairement indiqué. L'assemblée devra alors se tenir dans un délai de six semaines après requête.

L'assemblée générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents ou représentés. Tout membre actif a une voix délibérative aux assemblées générales. Les procurations sont admises à raison d'une représentation par membre présent.

L'assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne pourra être supérieure à 100,- EUR pour les membres actifs et 500,- EUR pour les membres d'honneur. Pour ces derniers, le paiement d'une cotisation reste facultatif.

Les décisions et résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et/ou des tiers par les voies et moyens à décider par le Conseil d'administration.

Art. 7. Le Conseil d'administration se compose de trois (3) personnes au moins et de douze (12) personnes au plus. Ses membres sont élus à la majorité simple par l'assemblée générale, parmi les membres actifs de l'association. La durée de leur mandat est de deux (2) ans.

A titre exceptionnel, la moitié des administrateurs, élus lors de l'assemblée générale du 27 avril 2001 sera renouvelée après un mandat d'un (1) an seulement, c'est-à-dire lors de rassemblée générale de 2002.

Le Conseil d'administration peut parmi les membres actifs de l'association coopter un nouveau membre, en cas de décès ou démission d'un administrateur.

L'administrateur coopté devra mettre son mandat à disposition lors de la prochaine assemblée générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association mais ne peut valablement délibérer que si 2/3 des administrateurs au moins sont présents. Les délibérations du Conseil d'administration se font à la majorité simple.

Il représente l'association dans ses relations avec les tiers, signe tous les actes en son nom et peut ester en justice sur autorisation de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration désignera parmi ses membres le président, le secrétaire et le trésorier.

Le Conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs à un administrateur lequel ne pourra toutefois engager l'association qu'avec la signature conjointe de deux autres administrateurs.

Art. 8. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par deux réviseurs de caisse élus à cet effet par l'assemblée générale pour la durée d'un an.

Art. 9. Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Art. 10. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté aux bonnes uvres, selon une décision à prendre par l'assemblée générale.

Suite à la constitution de l'association, les membres-fondateurs, préqualifiés, se sont en date du 27 avril 2001 réunis en assemblée générale, déclarant renoncer à une convocation spéciale et préalable, et ont élu à l'unanimité administrateurs de l'a.s.b.l. GROUSS LEIT AM KLENGE LËTZEBUERG, A.s.b.l., en abrégé GLKL, A.s.b.l.

- Président: Edith Roll, femme au foyer
- Vice-Président: Henri Mostert, retraité
- Trésorier: Hanne Bertolotti, femme au foyer
- Secrétaire: Chantal Buchler, employée de l'Etat
- Membres:
 - Christiane Detampel-Kohl, fonctionnaire de l'Etat
 - Marco Haag, ouvrier
 - Christiane Leclerc-Emering, femme au foyer
 - Alex Müller, fonctionnaire de l'Etat
 - Georges Roll, employé privé

Nico Rehlinger et Carole Schaffner ont ensuite été élus à l'unanimité réviseurs de caisse, pour la durée d'un an.

Suivent les signatures des membres fondateurs:

- 1) Bertolotti Hanne
- 2) Büchler Chantal

- 3) Detampel-Kohl Christiane
- 4) Haag Marco
- 5) Leclerc-Emering Christiane
- 6) Mostert Henri
- 7) Müller Alex
- 8) Roll Edith
- 9) Roll Georges

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Signatures.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41388/000/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ADDENDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.947.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ADDENDA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.947,

constituée par acte du 4 novembre 1998 reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C-1999, page 962,

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C 2000, page 33763.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 260.000.000 (deux cent soixante millions de liras italiennes), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale ITL 10.000 (dix mille liras italiennes) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuel de ITL 260.000.000 (deux cent soixante millions de liras italiennes), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale ITL 10.000 (dix mille liras italiennes) par action, en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 134.278,79 (cent trente-quatre mille deux cent soixante-dix-huit Euro et soixante-dix-neuf Cents), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,16456899088.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 378,79 (trois cent soixante-dix-huit Euro et soixante-dix-neuf Cents), en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 134.278,79 (cent trente quatre mille deux cent soixante-dix-huit Euro et soixante-dix-neuf Cents) à EUR 133.900 (cent trente-trois mille neuf cents Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 26.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 5,16456899088 à EUR 5,15 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 5.150.000 (cinq millions cent cinquante mille Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 5,15 (cinq Euro et quinze Cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de ITL 260.000.000 (deux cent soixante millions de liras italiennes), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale ITL 10.000 (dix mille liras italiennes) par action, en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro,

de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 134.278,79 (cent trente-quatre mille deux cent soixante-dix-huit Euro et soixante-dix-neuf Cents), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,16456899088.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de EUR 378,79 (trois cent soixante-dix-huit Euro et soixante-dix-neuf Cents),

en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 134.278,79 (cent trente-quatre mille deux cent soixante-dix-huit Euro et soixante-dix-neuf Cents) à EUR 133.900 (cent trente-trois mille neuf cents Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 26.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 5,16456899088 à EUR 5,15 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 5.150.000 (cinq millions cent cinquante mille Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 5,15 (cinq Euro et quinze Cents) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 133.900 (cent trente-trois mille neuf cents Euro), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,15 (cinq Euro et quinze Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.150.000 (cinq millions cent cinquante mille Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 5,15 (cinq Euro et quinze Cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir,

ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, C. Watteyne, J.-J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 129, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

J. Delvaux.

(41391/208/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ADDENDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.947.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2001, acté sous le n° 412/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41392/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

IMMOBILIERE DLO, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6181 Gonderange, 20, rue Stohlbour.

STATUTS

Suivant acte sous seing privé du vingt-sept juin deux mille et un.

1. Monsieur Pierre Delandmeter, avocat à la Cour, demeurant à L-6181 Gonderange, 20, rue Stohlbour; et

2. son épouse, Madame Bénédicte Degeest, demeurant à L-6181 Gonderange, 20, rue Stohlbour.

Ont documenté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Forme et objet, dénomination, siège et durée

Art. 1^{er}. La société, qui est une société civile immobilière, a pour objet exclusif la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes activités nécessaires ou utiles susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMOBILIERE DLO, société civile immobilière.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Gonderange.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Apports en numéraire et attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Pierre Delandmeter, quatre-vingt-dix parts d'intérêts	90
2.- Madame Bénédicte Degeest, dix parts d'intérêts	10

Total: cent parts d'intérêts	100
------------------------------------	-----

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêts confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, chaque associé ne sera tenu solidairement des engagements sociaux que sur base de sa participation respective retenue dans l'acte de société.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles auront été notifiées conformément à la loi.

Art. 8. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-proprétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs associés, nommés par les associés.

Le ou les administrateurs sont nommés pour un terme déterminé ou indéterminé, le ou les administrateurs sont révocables à tout moment par décision des associés.

Art. 10. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs de gestion et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe des deux administrateurs. Les administrateurs n'ont pas à apporter la preuve d'une délibération préalable des associés.

Le ou les administrateurs conjointement peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV.- Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit d'un administrateur, soit d'un associé.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social ou à dissoudre anticipativement la société, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêts sont dûment représentées et ne prend des décisions valables qu'à la majorité des deux tiers des votants.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par l'administrateur.

Titre V.- Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société ou par expiration de sa durée, la liquidation s'opérera avant de voter la dissolution par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII.- Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils ont pris la résolution suivante:

1) Est nommé administrateur pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre Delandmeter, avocat à la Cour, demeurant à L-6181 Gonderange, 20, rue Stohlbour avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée L-6181 Gonderange, 20, rue Stohlbour.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Gonderange, le 27 juin 2001.

P. Delandmeter / B. Degeest

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 12. – Reçu 1.008 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41385/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CAVES GOURMANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1149 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.001.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(41425/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.119.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(41426/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.357.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 15 mars 2001

«... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).

2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 421,30 (quatre cent vingt et un euros et trente cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,00 (cinquante mille euros), représenté par 700 (sept cents euros) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.»

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41468/200/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.357.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(41469/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CEB HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 37.273.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 25. Mai 2001

«Nach eingehender Beratung und Aufgrund der ihm erteilten Ermächtigung der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. Dezember 2000, faßt der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Verwaltungsrat beschließt den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.
2. Der Verwaltungsrat beschließt, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, das gezeichnete Gesellschaftskapital, das zur Zeit in DEM ausgedrückt ist, in EURO umzuwandeln und dies mit Wirkung ab 1. Januar 2001. So beläuft sich das Gesellschaftskapital auf EUR 613.550,26.
3. Der Verwaltungsrat beschließt mit Wirkung ab 1. Januar 2001 das gezeichnete Aktienkapital zu erhöhen durch Umwandlung eines Betrages von EUR 1.449,74 aus nicht verteilten Gewinnen in Kapital, so daß das Gesellschaftskapital sich auf EUR 615.000 beläuft, ohne Ausgabe von neuen Aktien.
4. Der Verwaltungsrat beschließt den 1. Paragraph von Artikel 5 der Satzungen wie folgt anzupassen:

Art. 5. Paragraph 1. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt sechshundertfünfzehntausend Euro (EUR 615.000), eingeteilt in zwölftausend (12.000) Aktien ohne Nominalwert.

5. Vollmacht wird jedem Verwaltungsratsmitglied erteilt um, einzelhandelnd, die sich aus obenstehenden Beschlüssen ergebenden Bucheintragungen und Eintragungen in den Protokollbüchern der Gesellschaft vorzunehmen, sowie die koordinierten Satzungen zu erstellen.»

Luxemburg, den 25. Juni 2001.

Für gleichlautende Auszug

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41427/222/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CGTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Lântgen.
R. C. Luxembourg B 65.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 22, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 juin 2001.

Pour la S.A. CGTI

Signature

(41428/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

COQ ET JABOULET EUROPE HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 26.680.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 juin 2001.

P. Lux.

(41438/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

COQ ET JABOULET EUROPE HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 26.680.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 juin 2001.

P. Lux.

(41439/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.386.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour la société

Signature

(41431/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.386.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2001

Quatrième résolution

Nominations statutaires

1. Les mandats de Messieurs Giuseppe de Longhi et Angelo de Bernardi, ainsi que le mandat de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ces mandats sont reconduits à l'unanimité et ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Cinquième résolution

Modification de la devise du capital social en Euro

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier la devise du capital social en Euro, la comptabilité de la société sera donc établie en Euro à effet du 1^{er} janvier 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le receveur (signé): Signature.

(41432/689/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg
B 53.386.

Capital social

Modification de la devise du capital social en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le receveur (signé): Signature.

(41433/689/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FISOGEST S.A., FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE, Société Anonyme.

Siège social: L-2261 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 44.696.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 mars 2001

Transfert de siège social:

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 mars 2001, le Conseil d'Administration de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. (en abrégé FISOGEST S.A.) a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue de Nassau au 52, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, à compter du 13 mars 2001.

Luxembourg, le 13 mars 2001.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41474/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

COMMUNISIS DATADOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 37.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour la S.A. COMMUNISIS DATADOC

Signature

(41436/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

COMMUNISIS DATADOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 37.178.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2001

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de réélire au poste d'administrateurs:

- Monsieur Jos Van de Ven, Administrateur-délégué, demeurant à NL-5595 Leende, Pompereschans 12
- Monsieur Paul Goossens, Administrateur, demeurant à B-1755 Gooik, Goteringsstraat 55
- Monsieur Bernard Parentani, administrateur, demeurant à B-7090 Braine-le-Comte, Chemin du Pignolet 4.

L'Assemblée générale à l'unanimité des voix décide de réélire au poste de commissaire aux comptes:

- LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Les mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41437/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CORESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.564.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2001

Quatrième résolution

Nominations

a) Les mandats de M. François-Bernard Savelli, M. Antoine Pin et de la société SOGECORE S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, l'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveau Réviseur d'Entreprises la société DELOITTE & TOUCHE jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41444/689/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CORESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.564.

Réviseur d'entreprises

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41445/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**EUROSCOR ASSURANCE, Société Anonyme,
(anc. COMMERCIAL RISK LUXEMBOURG).**

Siège social: L-1012 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 42.271.

Acte constitutif publié aux pages 4880-4883 du Mémorial C n° 102 du 5 mars 1993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41434/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

DECOR D'INTERIEUR EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 21.875.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Differdange, le 29 juin 2001. DECOR D'INTERIEUR EISCHEN, S.à r.l.
(41448/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

DE KICHECHEF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités Capellen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder

Notaire

(41449/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

DE KICHEBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités Capellen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder

Notaire

(41450/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

I.T.S., INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

(41520/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

DE MIWWELCHEF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'activités Capellen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder

Notaire

(41451/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

DEN DEKKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 10, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 22.358.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2001, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle:

L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach

à l'adresse suivante:

L-6114 Junglinster, 10, route d'Echternach.

Pour extrait

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK

Signature

Enregistré à Wiltz, le 21 juin 2001, vol. 172, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41452/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

DINAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 24, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 62.543.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 29 juin 2001.

DINAI, S.à r.l..

(41455/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GOLDWINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée par actions.

Capital souscrit: 1.000£, représenté par 1.000 actions de 1.00£ chacune

Siège social: Angleterre, Londres, Finsgate, 5-7 Cranwood Street.

R. C. Cardiff 4043430.

Bureau de liaison: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières

Extrait du procès-verbal en langue française de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mai 2001

Décision

L'an deux mille un, le trente et un mai, à 14.00 heures.

S'est réuni en assemblée générale au siège social, à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, Londres EC1V 9EE, Angleterre, le Conseil des directeurs et des associés de la société GOLDWINGS LIMITED, lequel après délibération, et du fait que l'activité n'a pas pu être mise en place techniquement, a pris la décision qu'il n'était plus de l'intérêt de la société d'avoir un bureau de liaison au Grand-Duché de Luxembourg, et à ce titre décide de procéder à toutes démarches administratives et en général de faire tout ce qui est nécessaire en vue de clôturer et de fermer ce bureau.

Adresse du bureau de liaison: 12, rue des Carrières, L-8411 Steinfort.

Londres, le 31 mai 2001.

A. Casafina-Aires

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41502/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

D & M SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange.

R. C. Luxembourg B 53.832.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(41456/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EKIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 46.859.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

P. Lux.

(41457/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EKIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 46.859.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

P. Lux.

(41458/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ELECTRO ZOCK-SADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.510.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(41461/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 44.478.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 mars 2001 à 11 heures

Résolutions

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer KPMG, L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, au poste de Commissaire aux comptes, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41470/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EUREKA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 79.097.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour la S.A. EUREKA INVESTMENTS

Signature

(41465/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EUROCOMPTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.263.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la date du 15 juin 2001, actant la démission de M. Andreas Fellmann de son poste d'Administrateur, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- Mlle Mena Monteiro, demeurant à Alzingen, administrateur.
- M. Claude Schmit, demeurant à Senningerberg, administrateur.
- M. Gustave Vogel, demeurant à Bettembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41467/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EUROCOMPTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.263.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 75, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41466/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.744.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

Report de la perte de EUR 20.407,15 sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

(41477/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EUROTRUST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 23.090.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la date du 19 juin 2001, que:
- L'assemblée a pris acte de la démission de M^e Mario Di Stefano, avocat-avoué, demeurant à Mondorf-les-Bains, et M^e Roland Michel, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, de leur mandat d'administrateurs et leur a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

- Le nombre des Administrateurs a été réduit de cinq à trois.
- Dorénavant, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:
- M. Marc Jones, demeurant à Luxembourg, administrateur.
 - M. Norbert Von Kunitzki, demeurant à Luxembourg, administrateur.
 - M. Claude Schmit, demeurant à L-Senningerberg, administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41471/576/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FAMGLAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.997.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mardi 24 avril 2001,
- la délibération sur les comptes au 31 décembre 2000 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 9 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41473/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

REPROLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 21.889.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2001

Le Conseil d'Administration prend acte de la notification des cessions d'actions suivantes:

- a) Monsieur Notker Barth a cédé et transporté à la société anonyme de droit luxembourgeois PARTLUX S.A., par acte sous seing privé en date du 28 février 2001, 72 des actions lui appartenant dans la société REPROLUX S.A.,
- b) Monsieur Notker Barth a cédé et transporté à la société anonyme de droit luxembourgeois IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A., par acte sous seing privé en date du 28 février 2001, 1 des actions lui appartenant dans la société REPROLUX S.A.,
- c) les époux Wolfram Bauer et Lea Dom ont cédé et transporté à la société anonyme de droit luxembourgeois PARTLUX S.A., par acte sous seing privé en date du 28 février 2001, 73 des actions leur appartenant dans la société REPROLUX S.A.

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, Monsieur Joseph Jentgen, directeur, demeurant à L-8041 Bertrange;

Monsieur Jean-Pierre Antony, directeur, demeurant à L-6942 Niederanven.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour extrait conforme

P. Zimmer

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41598/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

EURO VERWALTUNGS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 59.010.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 11. Mai 2001

Im Rahmen der Gesellschafterversammlung vom 11. Mai 2001 wurde folgende Vereinbarung zwischen

1. EURO HAUS & LUFTTECHNIK, S.à r.l., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig;

2. H&S COLOR MALERFACHBETRIEB, GmbH mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig;

3. EURO INNENAUSBAU, NL DER JÜRGEN WEBER, GmbH SCHWEICH mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig

getroffen:

Die zuvor genannten Anwesenden erklären hiermit, daß nach Übertragung von 150 Gesellschaftsanteilen von je LUF 1.000 der EURO VERWALTUNGS, S.à r.l. mit Sitz in 51, route de Wasserbillig, L-6686 Mertert, gegründet durch den Notar Christine Doerner zu Bettemburg am 22. April 1997, veröffentlicht im ömorial C von 1997 auf Seite 19835, die sich bisher im Besitz der H&S COLOR MALERFACHBETRIEB, GmbH befunden haben, an die EURO HAUS & LUFT-TECHNIK, S.à r.l. und die EURO INNENAUSBAU NL DER JÜRGEN WEBER GmbH SCHWEICH, mit heutigem Datum, sich die Anteile an der Gesellschaft künftig wie folgt darstellen:

EURO HAUS & LUFTTECHNIK, S.à r.l.	275 Anteile
EURO INNENAUSBAU NL DER JÜRGEN WEBER GmbH SCHWEICH	225 Anteile
Total	500 Anteile

Der Rücktritt von Frau Petra Klein, wohnhaft in D-54344 Kenn, Kapellenstrasse 12, als Geschäftsführerin der Gesellschaft wurde einstimmig angenommen.

Die Gesellschafterversammlung beschloß einstimmig:

Die Geschäftsführer können die Gesellschaft bis zu einem Betrag von 100.000,- LUF durch jeweils ihre alleinige Unterschrift vertreten. Bei einem Betrag von über 100.000,- LUF kann die Gesellschaft nur durch die Unterschrift aller Geschäftsführer gemeinsam vertreten werden.

Mertert, den 11. Mai 2001.

EURO VERWALTUNGS, S.à r.l.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41472/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LORINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.799.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

LORINTER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(41546/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LORINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.799.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

LORINTER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(41547/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.560.

Le bilan établi au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(41475/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.560.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001, enregistrée à Luxembourg, le 27 juin 2001, volume. 554, folio 85, case 2, les résolutions suivantes ont été déposées au registre de commerce de Luxembourg:

- Acceptation de la démission des administrateurs suivant avec pleine et entière décharge de leur mandat:

Monsieur Patrick Arama

Monsieur Joe Doisy

Mademoiselle Brigitte Pochon.

- Nomination en remplacement comme nouvel administrateur de la société C.G. HOLDING S.A. ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(41476/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

F & V MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(41495/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

HI-TECH MATERIAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.
R. C. Luxembourg B 64.693.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

(41510/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

HI-TECH MATERIAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.
R. C. Luxembourg B 64.693.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

(41511/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**F.IN.A.T. S.A., FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE ET LE TRAVAIL,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.215.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 juin 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en euro. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 7.601.258,31 et le capital autorisé à EUR 12.394.676,24.

2. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept millions six cent un mille deux cent cinquante-huit Euro et trentet et un Cents (EUR 7.601.258,31), représenté par trois cent six mille six cent trente-quatre (306.634) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de douze millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-seize Euro et vingt-quatre cents (EUR 12.394.676,24).»

3. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente ...»

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Bascharage, le 28 juin 2001.

Copie conforme à l'original

M^e A. Weber

Notaire

Enregistré à Capellen, le 22 juin 2001, vol. 137, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41479/236/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**F.IN.A.T. S.A., FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE ET LE TRAVAIL,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41480/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

INTERNATIONAL THOMSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.648.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale le 19 juin 2001

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateur de cinq (5) à six (6) et de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de sociétés, demeurant au 65 Queen Street West, Toronto, Canada. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL THOMSON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41525/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.868.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(41481/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.868.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 7 juin 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:
- - perte à reporter: 399.606,84 FRF;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

T. van Dijk

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41482/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.868.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(41483/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.868.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 7 juin 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:
- perte à reporter: 3.562.550,57 FRF;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

T. van Dijk

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41484/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.868.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 7 juin 2001

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 50% du capital souscrit.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

T. van Dijk
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41485/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FINECO CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.555.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

DEVELOPMENT CAPITAL S.A.
Manager of FINECO CAPITAL S.C.A.
Signatures

(41488/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FINECO CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.555.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held the April 20, 2001

Résolution

The shareholders appoint the Supervisory Board a new mandate expiring on the date of the annual general meeting approving the 2001 accounts as follows:

Supervisory Board

1. DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen
2. FIDEI REVISION, S.à r.l., 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
3. FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme
DEVELOPMENT CAPITAL S.A.
Manager of FINECO CAPITAL S.C.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le receveur (signé): Signature.

(41489/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GLOBINTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.926.

Durant l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2001 il a été décidé ce qui suit:

Les pouvoirs octroyés à Monsieur Emanuele Pistone, né à Milan le 29 mars 1962 sont révoqués avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41501/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GEMIC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41496/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GENERALI LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.774.

Acte constitutif publié à la page 17975 du Mémorial C N° 375 du 3 octobre 1994.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

GENERALI LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41497/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GERLING SECURITY RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 11.576.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41498/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GERLING SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 11.766.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41499/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

PACIFIC OVERSEAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.930.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 janvier 2000 que:
Sont nommés administrateurs pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2005:

- Monsieur John Weber, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton;
- Monsieur Albert Schiltz, expert-comptable, demeurant à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber;
- Monsieur Fred Alessio, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange.

Est nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2005:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41584/549/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.218.

Extract of the resolution taken at the Board of Directors Meeting held on June 16, 2001

The Board of Directors takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
On behalf of GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41500/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

G S I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.483.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juin 2001.

Pour G S I HOLDING S.A.

P. Lux

(41504/698/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

HABITCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, parc d'Activités Capellen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder.

(41506/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MEDICAL CONSULT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 67.560.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. Juni 2001

Erster Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird nach L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal verlegt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Herren M^e Roland Michel, M^e Mario Di Stefano und M^e Luc Schanen an. Durch Spezialvotum erteilt sie ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Mit Wirkung vom heutigen Tage werden zu Verwaltungsräten ernannt:

- Hess Christian, Buchhalter, wohnhaft in L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance;
- Ebsen Roland, Conseiller fiscal, wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg;
- Ebsen Norbert, Buchhalter, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise.

Vierter Beschluss

Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern erforderlich.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2001, vol. 168, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Unterschrift.

(41567/745/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GTG CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz.

Par la présente, le soussigné démissionne du poste d'administrateur de la société GTG CONSTRUCTIONS S.A.

F. D. S. Agostiado.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41505/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

HATRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.223.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

Affectation du résultat: le bénéfice de EUR 5.284.276,97 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

(41507/279/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

H.C.C. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.961.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 juin 2001.

H.C.C., S.à r.l.

Signature

(41508/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

RESIDENCE BELAIR INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding, en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.026.

DISSOLUTION

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2000

Le 29 décembre à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme RESIDENCE BELAIR INVESTMENT S.A.H., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Ordre du jour:

Lecture du rapport du Commissaire à la liquidation - Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation - Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

Résolutions

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société et décide en outre que les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans au 23, rue d'Imbringen, L-6162 Bourglinster.

R. Lejoncq

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 550, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41599/783/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

I-BROKER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par le Gérant de la société I-BROKER EUROPE, S.à r.l., en date du 13 juin 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 13 juin 2001, le Gérant a accepté que les actions de la société de EUR 30,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>
MORSTAN INTERNATIONAL B.V.....	489
BOURNERED, S.à r.l.	60
HEMUST BELGIUM BVBA.	6
LABOUCHERE N.V.	45
Total:	600

Luxembourg, le 13 juin 2001.

D.C. Oppelaar

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41514/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

I-BROKER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.442.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert d'actions signé en date du 12 mars 2001, que les actions de la société I-BROKER EUROPE, S.à r.l., de EUR 30,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>
MORSTAN INTERNATIONAL B.V.....	534
BOURNERED, S.à r.l.	60
HEMUST BELGIUM BVBA.	6
Total:	600

Luxembourg, le 11 mai 2001.

D.C. Oppelaar

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41515/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

I-BROKER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par le Gérant de la société I-BROKER EUROPE, S.à r.l., en date du 26 juin 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 26 juin 2001, le Gérant a accepté que les actions de la société de EUR 30,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>
MORSTAN INTERNATIONAL B.V.....	252
BOURNERED, S.à r.l.	297
HEMUST BELGIUM BVBA.	6
LABOUCHERE N.V.	45
Total:	600

Luxembourg, le 26 juin 2001.

D.C. Oppelaar

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41516/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

HOTEL DES VIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 29, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 20.268.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juin 2001.

HOTEL DES VIGNES, S.à r.l.

Signature

(41513/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

HECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 24.288.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2001

Affectation du résultat: le bénéfice de EUR 386.485,21 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

(41509/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ILANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.037.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(41517/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

M.E.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 81.457.

L'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 27 juin 2001 décide d'adopter la résolution suivante:

«La société peut être engagée dans toutes circonstances soit par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué de la société, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial et aux fins de la modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables - Réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41568/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle 'Potaschbiërg'.
R. C. Luxembourg B 44.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 22, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour la S.A. ILOS

Signature

(41518/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

IMMO NEW STYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 46.859.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

P. Lux.

(41519/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 56.095.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 août 1996 et publié au Mémorial C n° 585 du 12 novembre 1996

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour la société

Signature

(41527/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SUD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.781.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2001

Il résulte des résolutions prises que:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des trois Administrateurs:

- CLARENCE INTERTRADE LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

- M. Michel Marino, demeurant à L-3336 Ellange, 73, rue des Prés, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

- M. Gérardo Petrone, demeurant à B-7120 Croix les Rouveroy, 13, rue du Village, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la nomination des trois nouveaux Administrateurs:

- CHURCHILL FINANCE SERVICES EIGHT LTD, ayant son siège social à Port Louis, Rep. of Mauritius, 308, St James Court St Denis Street

- DALVERTON ENTERPRISES INC, ayant son siège social à Tortola, BVI.

- M. Jacques Pépin, demeurant à F-75007 Paris, 7, rue de la Chaise.

Administrateur-délégué de la société avec droit de cosignature obligatoire.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41642/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.429.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41521/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 49.429.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
lors de sa réunion du 21 mai 2001 à 12.05 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2001:

- Les rapports des administrateurs, des auditeurs et du commissaire aux comptes pour l'année social au 31 décembre 2000 sont reçus et approuvés à l'unanimité.
- Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 sont approuvés dans la forme soumise.
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire en l'an 2002, à savoir:

Administrateurs:

M. Bastiaan Kardol, directeur, Laren, Pays-Bas
M. Ian Kantor, banquier, Amsterdam, Pays-Bas
M. Peter Woodthorpe, banquier, London, Royaume-Uni
M. Peter Sieradzki, banquier, Amsterdam, Pays-Bas
M. Graham Davin, banquier, London, Royaume-Uni
M. Steven Geogala, maître en droit, Paris, France
M. Nicholas Clegg, directeur, London, Royaume-Uni

Commissaire aux Comptes:

DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., 4, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41522/631/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

KALMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.452.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} juin 2001

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Nicolaas Scholtens de sa fonction d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat. En son remplacement, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Alberto Malandra, industriel, demeurant à Monza (Italie), qui achèvera le mandat de Monsieur Nicolaas Scholtens.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41536/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.898.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2001

Affectation du résultat: la perte de USD 2.139,73 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

(41526/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

INTERSAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5960 Itzig.
R. C. Luxembourg B 77.683.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

(41529/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.450.

Les bilans au 15 novembre 1997, 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41539/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.450.

Par décision de l'assemblée générale ajournée en date du mardi 12 juin 2001:

- les comptes au 15 novembre 1997, 15 novembre 1998 et 15 novembre 1999 sont approuvés à l'unanimité;
- un montant de 125.000,- LUF est transféré à la réserve légale;
- décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats au 15 novembre 1997, 15 novembre 1998 et 15 novembre 1999;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Sont administrateurs:

- M. Steven Georgala, «Bachelor of Laws», 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Lafitte
- M. John B. Mills, «Consultant», 9, rue Désiré Zahren, L-5942 Itzig
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41540/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ISAIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(41530/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ITALCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.628.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mai 2000

Le siège social de la société a été transféré de L-8080 Helfent-Bertrange, 36, route de Longwy à L-8077 Helfent-Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41531/794/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

J.B.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.366.

Monsieur Jean Schanck demeurant à L-2521 Luxembourg, 48, rue Demy Schlechter démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant technique de la société J.B.S., S.à r.l.

Mondorf-les-Bains, le 14 juin 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41534/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 46.328.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2001

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Aurélia Feltz, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, et de Madame Nathalie Hager, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, et Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1999.

- Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Georges Krieger, avocat-avoué, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg;

- Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg;

- Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41663/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

J.P. BARA ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange-sur-Mess.

R. C. Luxembourg B 12.994.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41535/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LENA ADVICE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.791.

La soussignée, LENA ADVICE S.A., registre de commerce Luxembourg, section B n° 64.791 atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2001 a été nommé administrateur la société SELINE FINANCE LTD, 27 New Bond Street, Londres W1S 2RH, Royaume-Uni et a été nommée commissaire aux comptes la société BELMANTO GENERAL N.V., 260, Brechtsebaan, B-2900 Schoten, Belgique. Toutes nominations à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2001 en remplaçant avec décharge entière et définitive respectivement M. Eric Tordeur et EUROLUX MANAGEMENT S.A.

Luxembourg.

J.H. van Leuvenheim

Président du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41543/816/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 30.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder.

(41544/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

JAN SCHANCK & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R. C. Luxembourg B 19.993.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Rodius Laurent en tant qu'administrateur-délégué de la société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer administrateur-délégué Monsieur Jean Schanck demeurant à L-2521 Luxembourg, 48, rue Demy Schlechter.

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Jean Schanck, administrateur-délégué, demeurant à L-2521 Luxembourg, 48, rue Demy Schlechter
- Monsieur Stefan Seligson, directeur, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich
- Madame Manuela Gietz, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich

Commissaire aux Comptes

Madame Monique Maller, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

Les mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41613/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LibertyTV.com, Société Anonyme.
(anc. MAASTRICHT MULTI MEDIA S.A.)

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.275.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 578 du 18 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(41545/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LOUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Experts-comptables

Signature

(41548/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MAGELLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.867.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 25 juin 2001

Il résulte du procès-verbal que:

* Monsieur Lodewijk Cornelis a démissionné de sa fonction d'administrateur;

* Ont été nommés nouveaux administrateurs de la Société:

- M. Jaoid Azzouzi, administrateur des sociétés, demeurant 26B, rue du Viviers, B-6600 Bastogne;

- M. Cédric Barbier, administrateur des sociétés, demeurant 18, avenue de la Corniche, B-1420 Braine-L'Alleud.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée pour statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41555/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MAGELLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.867.

Extrait d'une décision du conseil d'administration en date du 25 juin 2001

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que:

Monsieur Cédric Barbier est nommé administrateur-délégué de la société, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale donnée en vertu de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il peut engager la société par sa signature conjointement avec celle d'un autre administrateur.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41556/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LUX SUPPLIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange.
R. C. Luxembourg B 44.834.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41554/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LUXINTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.170.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour la société

Signature

(41549/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LUXINTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.170.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour la société

Signature

(41550/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LUXINTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.170.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2000

Deuxième résolution: retrait d'agrément

A l'issue de l'extinction de tout engagement technique que LUXINTER-RE S.A. a conclu précédemment, il est demandé à SOGECORE d'entamer les démarches afin d'obtenir le retrait d'agrément auprès du Commissariat aux Assurances, préalable à la mise en liquidation.

Pour la société

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41551/689/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LUXINTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.170.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 septembre 2000

Troisième résolution: Nominations

a) Les mandats de M. Benoît Devos, de Mme Thérèse Kruyfhoft et de la société SOGECORE S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour la société

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41552/689/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LUXINTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 33.170.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2001

Troisième résolution: Nominations

a) Les mandats de M. Benoît Devos, de Mme Thérèse Kruyfhoft et de la société SOGECORE S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour la société

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41553/689/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MALICOA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 25.319.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 mai 2001

« . . . En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en Deutsche Mark (DEM), en euros (EUR), de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.278.229,70 (un million deux cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-neuf euros et soixante-dix cents).

3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 1.770,30 (mille sept cent soixante-dix euros et trente cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.280.000,00 (un million deux cent quatre-vingt mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 512,00 (cinq cent douze euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 512,00 (cinq cent douze euros) chacune.

5. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.280.000,00 (un million deux cent quatre vingt mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 512,00 (cinq cent douze euros) chacune.»

6. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux décisions de la présente . . . ».

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41558/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MALICOA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(41559/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MALICOBÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(41560/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MANPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 42, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 7.055.

Les comptes de la Société au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

MANPOWER

Signature

(41561/200/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**COTENA S.A., Société Anonyme,
(anc. MARAN FRANCHISE S.A.).**

Siège social: L-9544 Wiltz, 24, rue Hannelast.
R. C. Luxembourg B 77.135.

L'an deux mil un, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARAN FRANCHISE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 3 janvier 2001,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.135.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz,

Qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur J.P. Lebrun, employé, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modifier la dénomination sociale de la société en COTENA.

2. Transférer le siège social de la société à Wiltz, 2 rue Hannelast (app. 50 Ilôt du Château).

3. Acter la démission de MARAN INTERNATIONAL S.A., en tant qu'administrateur et nommer trois nouveaux (MM. J.M. Denis, M. van Keymeulen et J.P. Lebrun).

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurants à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en COTENA S.A., en conséquence l'article premier des statuts est modifié comme suit

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de COTENA S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-9544 Wiltz, 2 rue Hannelast, en conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Wiltz.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société MARAN INTERNATIONAL S.A. de ses fonctions d'administrateur et lui confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat d'administrateur pour une période de cinq ans de:

- Monsieur Hughes Moonen, indépendant, demeurant à B-1970 Wezembeek Oppem, 44, rue de la Limite;
- Monsieur Pierre Namèche, indépendant, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, Rue Hannelast.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de porter le nombre d'administrateurs à cinq, et par conséquent nomme trois nouveaux administrateurs pour une période de cinq ans, à savoir:

- Monsieur J.M. Denis, employé, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast;
- Monsieur M. van Keymeulen, employé, demeurant à F-26170 Plaisians, Moulin Marane, La Christolle;
- Monsieur J.P. Lebrun, employé, demeurant à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 30.000,- LUF

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, J.P. Lebrun et P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 129S, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 juin 2001.

P. Decker.

(41562/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SEQUOIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 29.584.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de LUF 3.172,- est reporté sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

(41622/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(41565/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MEDIA RESEARCH AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 18.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour MEDIA RESEARCH AND SERVICES S.A.

Signature

(41566/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MILLENIU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.541.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

(41569/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MILLENIU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.541.

Extrait du livre des procès-verbaux - Assemblée Générale Annuelle du 14 mai 2001

L'an deux mille un, le quatorze mai.

S'est réunie à son siège, 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois MILLENIU INVESTMENTS S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.541.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan de l'exercice financier 2000 et du rapport du Conseil d'administration

Décisions

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

- 1) Approuve le bilan et les comptes annuels de la société pour l'exercice 2000.
 - 2) Décharge pleinement les administrateurs et le Commissaire de toute responsabilité concernant l'exercice 2000.
 - 3) Ordonne le Conseil d'Administration de procéder à l'enregistrement et la publication du bilan et des comptes annuels de la Société, conformément à la loi.
 - 4) La présente Assemblée élit à l'unanimité les administrateurs suivants:
 - Monsieur Panagiotis Tsigganos, avocat, demeurant à Athènes, Grèce;
 - Monsieur Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique;
 - Mademoiselle Ekaterini Mouzaki, juriste, demeurant à Lille, France.
 Leur mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.
 - 5) Renouvelle le mandat du Commissaire G. Georgiou-Kostakopoulos.
- Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2002.

Le Bureau

Le Président

G. Georgiou-Kostakopoulos

Le Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

Le Membre du Conseil d'Administration

N. Korogiannakis

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41570/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MILLICOM LATIN AMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.189.

Les états financiers au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 72, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLICOM LATIN AMERICA S.A.

Signature

(41571/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.899.

Les états financiers au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 72, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A.

Signature

(41572/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.625.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et à Luxembourg sous la section B et le numéro 63.625,

constituée suite à un acte de constat de scission reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C-1998, page 20.562.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cent millions de liras italiennes), représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigné comme secrétaire Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuel de ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cent millions de liras italiennes), représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 723.039,65 (sept cent vingt-trois mille trente-neuf Euro et soixante-cinq Cents), représenté par 14.000 actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899089.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.039,65 (deux mille trente-neuf Euro et soixante-cinq Cents), en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 723.039,65 (sept cent vingt-trois mille trente-neuf Euro et soixante-cinq Cents) à EUR 721.000,- (sept cent vingt et un mille Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 14.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,6456899089 à EUR 51,5 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un capital autorisé de EUR 30.900.000,- (trente millions neuf cent mille Euro), divisé en 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Ratification de la décision prise par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2000, de transférer le siège de la société du 13, boulevard du Prince Henri au 6, avenue Pasteur à Luxembourg, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de ITL 1.400.000.000,- (un milliard quatre cent millions de lires italiennes), représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, en Euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro,

de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 723.039,65 (sept cent vingt-trois mille trente-neuf Euro et soixante-cinq Cents), représenté par 14.000 actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899089.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième Résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.039,65 (deux mille trente-neuf Euro et soixante-cinq Cents),

en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 723.039,65 (sept cent vingt-trois mille trente-neuf Euro et soixante-cinq Cents) à EUR 721.000,- (sept cent vingt et un mille Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 14.000 actions représentatives du capital social, pour ramener celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,6456899089 à EUR 51,5 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 30.900.000,- (trente millions neuf cent mille Euro) divisé en 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Quatrième Résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième Résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 721.000,- (sept cent vingt et un mille Euro), divisé en 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 30.900.000,- (trente millions neuf cent mille Euro), divisé en 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires ratifie la décision prise par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2000, de transférer le siège de la société du 13, boulevard du Prince Henri au 6, avenue Pasteur à Luxembourg, et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«Le siège social de la société est fixé à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants.

Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, C. Watteyne, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 129S, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

J. Delvaux.

(41627/208/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.625.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2001, acté sous le n°414/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41628/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.